



Mission d'étude
d'un Parc naturel marin
de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis charentais

GROUPES DE TRAVAIL

Comptes rendus synthétiques des réunions d'octobre à décembre 2009

Sommaire

Réunion du groupe de travail du mardi 20 octobre 2009.....	2
Réunion du groupe de travail du mardi 27 octobre 2009.....	3
Réunion du groupe de travail du jeudi 5 novembre 2009	4
Réunion du groupe de travail du jeudi 19 novembre 2009	5
Réunion du groupe de travail du mardi 24 novembre 2009.....	6
Réunion du groupe de travail du mardi 01 décembre 2009	7
Réunion du groupe de travail du mardi 08 décembre 2009	8
Réunion du groupe de travail du mardi 15 décembre 2009	9
Calendrier évolutif des groupes de travail	10

Réunion du groupe de travail du mardi 20 octobre 2009

1. Méthodologie et calendrier des groupes de travail

2. But des groupes de travail : faire des propositions et pas seulement un état des lieux ; avoir des orientations fortes et pertinentes et adaptées à la zone du PNM. Les usages comme la protection des milieux et des espèces seront abordés.
3. Le futur plan de gestion du PNM pourra également s'appuyer sur ce travail prospectif.
4. Ce travail devrait se prolonger jusqu'au mois de juin pour se terminer par une série de propositions d'orientations phares qui doivent être resserrées et adaptées à la zone du futur PNM qui sera proposée.
5. Il n'y a jamais deux réunions en même temps. De plus, deux thématiques sont abordées par demi-journée, bien séparées et sans obligation de participer aux deux. Jusqu'au mois de janvier-février, il y aura des réunions nord-sud puis seront organisées des réunions regroupant l'ensemble des acteurs.
6. Les comptes-rendus seront distribués par voie électronique. Les participants sont priés de donner leurs adresses électroniques. La mission d'étude mettra également en place une adresse FTP pour partager les documents plus facilement.
7. Les non consensus et divergences seront notés dans les comptes-rendus.
8. Pour certaines réunions, des réunions préparatoires pourront être organisées avec quelques personnes ressources pour présenter des documents synthétiques et laisser ainsi plus de temps aux débats en réunion des groupes de travail.

9. Présentation de la zone d'étude : compartiments de la chaîne trophique et comportement hydro sédimentaire

10. La chaîne trophique d'un compartiment est automatiquement liée à celle du compartiment voisin depuis les marais doux jusqu'à la zone au large ; si la chaîne trophique d'un compartiment se modifie alors celle du comportement voisin également.
11. Les masses d'eau profondes du large pénètrent dans les pertuis. Une partie des sédiments déposés dans les pertuis vient clairement de l'estuaire de la Gironde. Une grande partie des sédiments de la Gironde va au large où ils alimentent une grande vase entre le panache de la Loire et celui de la Gironde.
12. Interrogation de certains pêcheurs qui notent que là où il y a de la recherche scientifique alors il y a des aires marines protégées ce qui est le cas de la zone du parc naturel marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis charentais. N'y a-t-il pas un biais ? La communauté scientifique affirme son indépendance et dit ne pas avoir été consultée localement pour la mise en place de cette zone d'étude de PNM.
13. Le PNM n'est pas fait que sur une base scientifique de préservation de l'environnement. Le parc est un outil de connaissances qui servira à mieux connaître cet espace grâce aux usagers. Un objectif de préservation et de développement durable sera à construire par les gens qui prendront en main la gestion du parc.
14. Il pourrait être intéressant de faire l'inventaire de ce qu'on ne connaît pas dans la zone d'étude.
15. Inquiétude de certains pêcheurs sur la nécessité de mettre 50% des PNM en réserves de pêche et ils pensent qu'annoncer aux gens qu'il n'y aura pas de réserve intégrale est un leurre.
16. C'est parce que l'écosystème nécessite une protection qu'une protection plus forte s'avère nécessaire. Les zones doivent être définies par les acteurs et non basée sur une règle du 50%. Les statuts de sanctuarisation ne fonctionnent pas forcément sauf s'il y a maintient des usages dans un cadre de développement durable. L'idée de faire un PNM sur une zone riche de ses usages et de son patrimoine c'est aussi qu'un usage ne doit pas gagner au détriment d'un autre. Un PNM n'est pas une zone homogène. A l'intérieur il peut y avoir des zones plus protégées que d'autres, on pourra trouver des zones de protection environnementale plus ou moins forte. Les activités humaines doublent cette richesse. Il convient également de noter que les pêcheurs étaient, il y a encore peu, quasiment les seuls en mer et aujourd'hui d'autres acteurs apparaissent et il est nécessaire de réguler les usages. Le PNM ne doit être ni une zone de protection intégrale ni une zone où l'on fait n'importe quoi. Avoir une zone de PNM grande est un avantage, ça permet de réguler ces usages sur un espace plus large.
17. La gestion du Parc naturel marin d'Iroise peut être étudiée en groupes de travail afin de mieux comprendre le fonctionnement d'un PNM.
18. Le PNM doit-il s'occuper des zones humides littorales ? Il y a au moins nécessité de prendre en compte les bassins versants, la qualité de l'eau de mer en dépendant. La mission d'étude devra travailler avec les instances de gestion des bassins versants.
19. La mission d'étude a remis aux présents des cartes de bilan des connaissances : écosystèmes, patrimoines, usages. Les participants peuvent compléter ces données afin que se mette en place un diagnostic partagé.

Réunion du groupe de travail du mardi 27 octobre 2009

20. Séance « Avifaune »

21. **Les espèces concernées** sont les limicoles, anatidés, oiseaux pélagiques, passereaux paludicoles. Aucune espèce ne semble inféodée au système Estuaire-Panache toute l'année et pour l'intégralité de leur cycle biologique.
22. Le **suivi** des espèces est jugé globalement satisfaisant au niveau local, national et international.
23. La nidification est quasi impossible sur le périmètre d'étude qui va jusqu'aux plus hautes eaux. Néanmoins, l'estran et les vasières peuvent être des zones de nourrissages et/ou de refuge des jeunes oiseaux après l'éclosion.
24. L'alimentation des oiseaux s'effectuent beaucoup plus par rapport à la taille des proies que par un choix d'espèces fourrages ciblées.
25. Les tendances sur **l'état de santé** des principales espèces, au niveau de l'intégralité de leur aire de répartition, sont partagées de manière consensuelle. Une inquiétude est mentionnée au niveau du bécasseau maubèche et variable. Est posé le problème de l'évolution des effectifs et de leur migration des espèces boréales face au réchauffement climatique.
26. **Les habitats concernés** sont les vasières (anse du Verdon, Bonne Anse, Mortagne), la végétation présente sur les hauteurs de l'estran, les îles et îlots, et les zones d'alimentation en pleine mer.
27. **Aucun suivi précis sur** la fonctionnalité de ces habitats et aucune remarque particulière sur leur état de santé n'est discuté.
28. **Le système Pertuis-Gironde est un point cardinal et un point de ravitaillement fondamental pour les oiseaux** qui transitent entre la Sibérie, la Scandinavie et les quartiers d'hivernage sub-saharien.
29. Il est relevé un **manque de connaissance sur la fonctionnalité de l'écosystème particulier situé sur la végétation présente au niveau des plus hautes eaux** (roselières, mégaphorbiées, etc.) et du cortège d'espèces associées comme les passereaux paludicoles.
30. En terme de gestion, l'entrée « **Cortège d'espèces associé à un type d'habitat** » semble plus appropriée que l'entrée « espèce ». Le tableau de bord proposé par la mission doit être amélioré en ce sens. La composition des cortèges d'espèces n'a pas été abordée dans le détail.

31. Séance « Ressources halieutiques »

32. **Les espèces concernées** sont principalement : sole, maigre, céteau, anchois, poissons amphihalins, bar, crevette, etc. En règle générale, aucune espèce ne semble inféodée au système Estuaire-Panache toute l'année et pour l'intégralité de son cycle biologique. Néanmoins, peuvent être citées deux espèces autochtones dans l'estuaire de la Gironde comme la crevette blanche et le gobie (non exploité).
33. Quelques espèces d'intérêt communautaire (PCP, Natura 2000) sont suivies et le diagnostic sur leur état de santé est partagé. Des travaux sont en cours pour le maigre où le diagnostic n'est pas partagé. Le reste est méconnu.
34. **Les habitats concernés** sont principalement les zones de frayères et de nourriceries qui sont indispensables au bon déroulement du cycle biologique des espèces présentes dans le périmètre d'étude.
35. Seul l'estuaire de la Gironde est assez bien suivi. Un ensemble d'éléments commence à s'additionner et à converger vers la preuve d'un **changement de la fonctionnalité de l'estuaire de la Gironde**.

36. Points communs aux deux séances « Avifaune » et « Ressources halieutiques »

37. Les **services rendus** par ces écosystèmes, les zones de production primaire et les espèces indicatrices du milieu **doivent être mieux connus** et mieux mis en avant.
38. **Les pressions concernées** sont d'origine anthropiques et environnementales et sont assez bien recensées mais **non quantifiées, ni hiérarchisées**. Seuls sont suivis les pressions de la chasse, de la pêche et du réchauffement climatique. Cette dernière pression a une tendance à la hausse. Aucun débat détaillé n'a eu lieu sur le niveau des pressions et leur évolution.

39. L'estuaire de la Gironde et le panache estuarien sont des zones importantes en termes de ressources trophiques et de repos. Le poids fonctionnel primordial du système Pertuis-Gironde pour l'avifaune, la ressource halieutique et la biocénose en règle générale est reconnu. Le parc naturel marin pourrait avoir un rôle dans la connaissance et la préservation de la fonctionnalité de ces milieux.

40. **ORIENTATION POSSIBLE DU PARC NATUREL MARIN : Amélioration de la connaissance et préservation de la fonctionnalité des zones d'alimentation, de repos et de reproduction.**

Réunion du groupe de travail du jeudi 5 novembre 2009

41. Séance « Avifaune »

42. Les **espèces concernées** sont les limicoles, les anatidés, et les oiseaux pélagiques dont nombreuses sont celles présentes sur des listes de protection nationales, européennes voire internationales. Aucune espèce ne semble inféodée aux pertuis charentais toute l'année et pour l'intégralité de leur cycle biologique mais ils peuvent héberger quasiment **le tiers des limicoles français** au mois de janvier. C'est une responsabilité extrêmement importante pour ce groupe d'oiseaux sur le long terme.
43. Le **suiti** des espèces côtières est jugé globalement satisfaisant au niveau local, national et international, mais un manque de données est reconnu pour les oiseaux pélagiques.
44. **L'implication des acteurs** de la pêche pour les suivis en haute mer est souhaitée, via les professionnels ou les observateurs embarqués des pêches. Un **soutien financier** aux associations de **bénévoles** réalisant des suivis réguliers et encadrés scientifiquement serait souhaitable.
45. La **richesse des écosystèmes** de la zone a été identifiée : vasières (plus grande superficie à l'échelle nationale), herbiers à zostères (espèces spécialistes : Bernache cravant), zone d'alimentation en pleine mer. Un manque de connaissance sur la fonctionnalité de ces écosystèmes est noté.
46. Des **zones de reposoir** suffisantes sont indispensables pour les limicoles. Il s'agit d'un facteur limitant de la capacité d'accueil de la zone pour les limicoles et donc une responsabilité pour la migration de ces espèces : **haltes migratoires** (Sibérie – Groenland => Afrique), pour des espèces comme le Bécasseau maubèche (peu présent mais régime de « spécialiste » sur les vasières littorales).
47. L'effet « **cumul** » des **pressions anthropiques** est identifié comme le plus perturbateur, notamment le dérangement sur le DPM.
48. La tendance à la hausse de la **pression climatique** liée au réchauffement a été mentionnée. Son impact sur les superficies des zones de reposoirs et les modifications des aires de répartition des espèces prédatées (poissons, bivalves...) ont été évoquées.

49. Séance « Ressources halieutiques »

50. Les **espèces concernées** sont principalement : sole, merlu, maigre, anchois, poissons amphihalins, bar, etc., avec une distinction entre espèces soumises à quotas et les autres. La **sole** peut être considérée comme une espèce inféodée aux pertuis charentais (zone de frayère, principale zone de nourriceries de la façade Atlantique). Pour autant, les individus restent mobiles et peuvent donc appartenir à des stocks différents et non locaux. Le **pétoncle noir** est lui majoritairement localisé dans la zone d'étude du PNM. Les **espèces soumises** à quotas sont suivis mais leur état de santé pas toujours partagé (cas du merlu).
51. L'exemple du suivi de la sole et de la langoustine illustre la relation positive entre **mesures de gestion** (réduction de la pêche industrielles, sélectivité, ...) et améliorations de l'état des stocks. Il y a un manque de suivis sur les problématiques de **parasites, de malformation** due aux pollutions, etc.
52. L'observateur permanent du milieu marin est le **marin pêcheur**. Les **chasseurs sous marins** pourraient assurer un suivi.
53. Les **habitats concernés** sont principalement les zones de **frayères** et de **nourriceries**. Ces zones sont à protéger en priorité. Ces milieux bougent et leur fonctionnalité est encore mal connue.
54. La **pression des bassins versants** sur la sédimentologie ou la production primaire est à analyser.
55. Les **pressions dues à la pêche** sont à prendre en compte mais en fonction de l'engin utilisé et du milieu dans lequel il est utilisé. La filière de la pêche doit être intégrée dans un esprit de **développement durable** (y compris son développement économique).

56. Points communs aux deux séances « Avifaune » et « Ressources halieutiques »

57. La **fonctionnalité des écosystèmes est à étudier** plus précisément pour mettre en place des mesures prioritaires sur les zones de forte productivité primaire, les zones de frayères ou de nourriceries.
58. Les **pressions recensées sont d'origine anthropique** et leur cumul est très problématique.

59. Les pertuis charentais et le large sont des zones importantes en termes de ressources trophiques, de zones de reproduction et de repos. Le poids fonctionnel primordial du système Pertuis-Gironde pour l'avifaune, la ressource halieutique et la biocénose en règle générale est reconnu. Le parc naturel marin pourrait avoir un rôle dans la connaissance et la préservation de la fonctionnalité de ces milieux.

60. **ORIENTATION POSSIBLE DU PARC NATUREL MARIN : Amélioration de la connaissance et préservation de la fonctionnalité des zones d'alimentation, de repos et de reproduction.**

Réunion du groupe de travail du jeudi 19 novembre 2009

61. Séance « Pêche professionnelle »

62. La profession s'alarme de l'**érosion du nombre de navire** liée au plan « casse », à la **raréfaction des ressources** – civelle – ou tout au moins à la fermeture de pêcheries – anchois –, au manque d'espèces exploitables pour les pêcheries estuariennes, aux contraintes économiques (prix du gasoil, crise financière), au vieillissement des navires et au découragement des marins. Il existe pourtant encore des métiers rentables.
63. Les **métiers sont diversifiés** avec des navires d'origine variée. Le **suivi halieutique** est jugé perfectible notamment au niveau des pêcheries étrangères : méconnaissance des navires présents sur zone et de leurs prélèvements (certains navires étrangers sont suspectés de dépasser leurs quotas). Il y a un souhait de voir les moyens des **contrôles**, et leur niveau d'efficacité, notamment au large, être plus efficaces. Il y a un besoin de **mutualiser** ces moyens.
64. La **pêche professionnelle est encadrée**. Les outils de gestion – Comités régionaux et locaux - sont en cours de restructuration.
65. Il existe un arsenal réglementaire important de niveau communautaire, national et local encadrant la pêche. C'est une réglementation de la gestion halieutique (pratique de la pêche, suivi...) mais aussi de la gestion commerciale (retrait de poissons du marché...). L'arsenal réglementaire est complété par des mécanismes d'autogestion des pêcheries : exemple de Coquille Saint Jacques et des Pétoncles dans les Pertuis. Il y a une **crainte de la profession de se voir ajouter des réglementations**, donc des contraintes, avec la création du parc naturel marin.
66. Les **conflits d'usages** sont plus liés au partage de la ressource qu'au partage de l'espace. Il convient d'y ajouter les **pollutions** et divers impacts environnementaux aussi bien en mer qu'au niveau des **bassins versants** qui impactent les pêcheries et sur lesquelles les pêcheurs n'ont pas de prise.
67. Le **parc naturel marin** doit être un outil de **concertation**, une tribune, où tous les acteurs pourraient s'exprimer et se comprendre, et un relais d'information auprès de Bruxelles. Il doit être un outil de **promotion** et de transparence.
68. Le **parc naturel marin** doit aider au maintien des pêches traditionnelles et donc d'une production locale. Il doit **conforter les initiatives et développer les bonnes pratiques** (sélectivité, contrats bleus,...). Il doit favoriser l'attractivité du secteur et du métier de pêcheur. Il doit favoriser la **valorisation** des produits de la pêche et l'obtention de produits de qualité.
69. Le **parc naturel marin** doit faire vivre le lien terre-mer aussi bien en matière de gestion de la biodiversité (par exemple sites Natura 2000 ayant une partie terrestre et maritime) que pour la gestion de l'eau (bassins versants). Il doit mutualiser les différentes sources d'informations halieutiques pour **améliorer la qualité du suivi de la ressource**.

70. Séance « Pêche de loisir »

71. La pratique de la **pêche à pied de loisir** peut avoir des **impacts** directement par prélèvements mais aussi indirectement par piétinement, retournement des roches, etc. Le milieu a cependant une **capacité de reconquête** importante, surtout pour les espèces à faible durée de vie (exemple de la coque à croissance rapide). Les **programmes de communication et d'information** auprès des pratiquants semblent porter leurs efforts avec une diminution des pratiques les plus néfastes à l'environnement.
72. La **pêche sportive** (compétition) ne semble pas impacter la ressource puisque tout est mis en place pour limiter le nombre de captures effectives (remise à l'eau).
73. La **pêche récréative de poissons** (du bord, surfcasting, embarquée, sous-marine) cible les mêmes espèces que la pêche professionnelle. La question de l'**impact de ce prélèvement sur la ressource** est posée pour certaines espèces (bar, maigre...). La pêche sous-marine paraît exclue de cette constatation : prélèvement d'individus de grande taille, quantité limitée par l'effort demandé par l'apnée...
74. Les **acteurs de la pêche récréative** de poissons (hors pêche sous-marine) ne sont que **peu ou pas représentés** dans des associations sportives ou de loisir. Il y a donc des difficultés de contingentement, d'information, de sensibilisation et d'éducation. Le permis pour la pêche récréative ne paraît pas adapté (volonté d'une pratique libre, de loisir, accessible à tous,...) mais un **renforcement de l'information et des contrôles** pour faire respecter la réglementation déjà en vigueur pourrait suffire à faire diminuer les pratiques abusives (respect des tailles et des quantités).
75. La **revente illégale** des produits issus de la pêche récréative (surtout pour les poissons) est le **conflit majeur** avec la pêche professionnelle. Il est proposé de différencier obligatoirement les produits issus de cette pêche (couper la queue, vider les poissons) pour faciliter le contrôle de ces ventes illicites.

Réunion du groupe de travail du mardi 24 novembre 2009

76. **Séance « Écosystèmes et fonctionnalités » zone de l'estuaire et du panache de la Gironde**
77. **Définition** de la notion de **fonctionnalité écosystémique : ensemble et interconnexion des fonctions** trophiques (chaîne alimentaire), fonctions productives (productivité primaire), fonctionnement cyclique (cycle biologique, cycle lunaire...), fonction d'autépuration et de recyclage, fonctionnement biogéochimique, fonctionnement hydro-sédimentaire, fonction de mosaïque des habitats, fonction d'intégration d'espèces allochtones, fonction d'équilibre écosystémique...
78. **L'estuaire de la Gironde reste préservé au niveau des paysages et de sa morphologie** par rapport à d'autres estuaires. C'est un carrefour migratoire pour le vivant et une nourricerie pour l'esturgeon. L'application de la directive cadre sur l'eau, de la directive stratégie milieux marins, des directives Natura 2000 et des conventions internationales (OSPAR) permettra de mieux protéger la fonctionnalité. Des référentiels technico-économiques sur les usages - pêches, conchylicultures et sports et loisirs en mer - vont fournir des pistes de réflexion pour gérer les sites Natura 2000. En 2013, un état des lieux des sites Natura 2000 sera renouvelé et comparé à celui opéré en 2007.
79. Les fonctions de productivité zooplanctonique (absence de phytoplancton estuarien) et de réaction biogéochimique semblent inféodées au système estuaire panache par rapport aux écosystèmes plus maritimes. **Le suivi actuel de la fonctionnalité semble incomplet.** Des travaux de recherche sont en cours pour améliorer ce suivi pour passer des indicateurs structurels à des indicateurs plus fonctionnels prenant en compte les processus, les flux et les échanges (énergie ou matière). Ce suivi doit intégrer plusieurs échelles du micro-écosystème (rocher) au méta-écosystème (système Pertuis-Gironde) en passant par des méso-écosystèmes (vasières, zostères). Les premiers maillons trophiques sont peu étudiés. Il existe **plusieurs échelles de suivi de la fonctionnalité.**
80. L'écosystème est soit en équilibre stable (avec fluctuations possibles et phénomène de résilience) ou soit dans une dynamique adaptative vers un nouveau point d'équilibre. Aucun point d'équilibre de référence n'a encore été défini. **Personne n'exprime le souhait de se donner comme objectif d'atteindre un équilibre de référence** (avec l'hypothèse qu'il existe des moyens réalistes de passer d'un point d'équilibre à un autre).
81. **Les fonctionnalités « biologique » et « abiotique » estuariennes se modifient** au cours du temps : disparition des marsouins, raréfaction de poissons amphihalins (éperlan, flet), hausse des abondances de maigre et d'anchois, apparition d'espèces allochtones (crevettes et zooplanctons japonais), hausse de la température, baisse des débits, « marinisation », remontée du bouchon vaseux, changements liés au réchauffement climatique...
82. **Des changements de fonctionnalité peuvent être subis de manière négative mais aussi positive** (zooplancton allochtone amplifiant la fonction productive du milieu). L'amplification de certaines fonctions est possible, par exemple la dépoldérisation à Mortagne amplifiant la fonction de nourricerie estuarienne. Le parc naturel marin doit-il favoriser la dépoldérisation ou doit-il maintenir les polders pour préserver la biodiversité et le tissu socio-économiques préexistants ou potentiels ?
83. Les biens et services rendus par les écosystèmes, en termes de valeur monétaire et de bien être, sont à prendre en considération. Le développement durable des usages est une obligation du futur parc. Il s'agit d'aborder un éco-socio-système où le patrimoine naturel, culturel et les usages ont tous leur place. Il n'y a pas d'opposition entre l'homme et la nature. **Pour maintenir ce site exceptionnel, l'ambition et l'exemplarité seront de mises dans tous les domaines.**
84. **Le suivi des pollutions est insuffisant** par exemple celles qui pourraient influencer la mue des crustacés ainsi que les rejets radioactifs et/ou thermiques de la centrale nucléaire du Blayais. Le conseil de gestion devra donner un avis sur les dossiers d'aménagement qui auront un effet notable sur la fonctionnalité écosystémique, même ceux qui sont situés à l'extérieur du périmètre du parc mais qui ont un impact notable à l'intérieur du parc. **Le parc doit jouer un rôle dans l'amélioration des connaissances. Des indicateurs de suivis devront être construits.**

Réunion du groupe de travail du mardi 01 décembre 2009

85. Séance « Écosystèmes et fonctionnalités » zone des Pertuis charentais et du large

86. Chaque espèce présente dans un écosystème a des fonctions différentes au sein de cet écosystème et a **un rôle particulier à jouer pour maintenir la fonctionnalité** (habitat, production primaire, etc.). Une forte biodiversité réside dans la diversité des rôles des espèces présentes, une redondance fonctionnelle et le **rôle prédominant d'espèces clés**.
87. Les espèces clés ne sont souvent pas les plus visibles, et ne sont pas généralement les espèces patrimoniales (exemple de l'Hydrobie, petit gastéropode à la base de l'alimentation des oiseaux). Il est néanmoins **essentiel d'identifier ces espèces clés** pour chaque écosystème et d'évaluer l'impact des activités anthropiques sur ces populations.
88. Les premières causes de **perte de la biodiversité** sont l'exploitation des ressources et la destruction d'habitats. La restauration de la biodiversité permet la restauration de la fonctionnalité et des services rendus par la nature. Les notions de « **biens et services rendus** » par l'environnement sont abordés notamment par leur quantification économique. Plusieurs méthodologie existent, mais aucune à l'échelle de la zone d'étude. **L'importance** des herbiers de phanérogames marines est mise en avant, notamment les **herbiers de zostères** (*Zostera noltii*), présents dans les pertuis, qui sont des écosystèmes très riches.
89. La présence de **nourriceries** de soles dans les pertuis charentais est prouvée. Néanmoins, la quantité de soles présentes sur ces zones d'alimentation est très variable d'une année sur l'autre (taux de recrutement, conditions climatiques,...). Il est impossible de prévoir ces phénomènes d'une année sur l'autre. La sole n'est pas la seule espèce fréquentant ces nourriceries : bar, merlan, tacaud,... Il existe un manque d'information sur les sites de **frayères** de sole. **L'ensemble des nourriceries, à l'échelle du golfe de Gascogne va constituer un stock global d'adulte** (dissémination en fonction des courants,...) **et donc une pêcherie commune d'adultes**.
90. **La pollution**, qu'elle soit marine ou terrestre, peut être une des causes de la disparition de la fonction de nourricerie dans les pertuis charentais. Les polluants potentiels même interdits depuis longtemps peuvent être encore piégés dans les vases et régulièrement remis en suspension.

91. Séance « aquaculture » zone des Pertuis charentais et du large

92. Certains professionnels sont inquiets de la création d'un parc naturel marin. Ils jugent être une profession très encadrée et déjà très impliquée dans la protection de l'environnement avec de **multiples règlements à terre qui les contraignent** pour le développement de leurs installations d'affinage et de traitement dans les marais. Certains marais ne sont plus utilisés car il y a trop de contraintes environnementales.
93. D'autres professionnels pensent que le parc naturel marin peut être une **chance pour l'avenir de la profession** qui souffre de ne pas pouvoir se faire entendre sur la zone amont captatrice importante de gros volumes d'eau douce et forte source de pollution des eaux, **le PNM devra se faire avec les conchyliculteurs** d'autant que tout le littoral charentais est potentiellement PNM.
94. **La pratique de l'activité conchylicole**, 23 300 concessions sur 2 300 hectares, comme toute activité, a **un impact sur le milieu**, qui peut être négatif ou positif. La filière produit des **déchets en mer ramenés sur les côtes lors de fortes mers**. Des actions sont en œuvres pour limiter cet effet. Des techniques existent pour la valorisation des coquilles d'huitres. Le PNM pourra contribuer à aider la conchyliculture à franchir des étapes difficiles.
95. **Le tourisme local vit de l'image positive que véhicule la conchyliculture** : paysages, installations traditionnelles, produit du terroir... et a donc besoin de cette activité.
96. La problématique la plus forte aujourd'hui est la gestion de « **ce qui vient de l'amont** ». Des outils sont déjà en place (SAGE, EPTB,...) sur lesquels le PNM pourra s'appuyer. Des actions sont également menées et doivent être répandues plus largement (circuit d'eau séparatif pour le traitement des eaux pluviales, règlements d'eau à instaurer avec les agriculteurs...). Le **PNM** ne s'occupera pas de la terre mais **devra être un relais vers le terrestre** et faire prendre conscience aux gens de l'amont de leurs impacts sur le milieu marin et sur les activités maritimes.

Réunion du groupe de travail du mardi 08 décembre 2009

97. **Séance « Ressources abiotiques (ou inertes) » - Zone de l'estuaire et du panache de la Gironde**
98. **Les flux d'énergies renouvelables** sont présents dans les vents, les courants, la houle mais aussi sous d'autres formes (flux osmotiques,...). **Plusieurs technologies** permettent de capter cette énergie (éolienne, hydrolienne, machine houlomotrice, etc.).
99. **Le potentiel énergétique** dépend non seulement de la présence de flux énergétiques suffisants mais aussi d'une technologie efficiente en termes de rendement et de robustesse des matériaux. Les problèmes de raccordement à terre, du rachat de l'électricité et de coût d'installation sont aussi à prendre en considération.
100. **Le développement** de ces énergies prendra en compte la protection de l'environnement et les usages (pêche, navigation, plongée,...). Le Préfet maritime et les Préfets de région travaillent actuellement à la mise en place d'une **planification spatiale des énergies en mer** dont l'objectif est de situer les zones les plus favorables (en croisant les contraintes techniques, règlementaires, économiques, sécuritaires et environnementales). En 2010, une concertation est prévue avec tous les acteurs concernés.
101. La **zone estuarienne** bénéficie d'un **courant de marée important**. Ce flux énergétique est alternatif et différent des flux continus qu'on peut retrouver en mer.
102. La technologie n'est pas encore « mature », notamment au niveau des hydroliennes. Les réflexions en cours sur la zone estuarienne sont plus des **projets expérimentaux** que des projets d'exploitation rentables. Au niveau du pont de Pierre à Bordeaux, le projet SEENEOH (Site Expérimental Estuarien National pour l'Essai et l'Optimisation d'Hydrolienne) porté par l'entreprise bordelaise Énergie de la Lune et mentionné dans le rapport d'étape de l'IPANEMA (Initiative PARTenariale Nationale pour l'EMergence des Energies MARines) est en cours d'instruction. Un autre projet aurait lieu au niveau du pont d'Aquitaine et il est porté par la société Hydrotube basée à Lormont.
103. Des **ressources en granulats marins** (graves siliceuses) sont exploitées au niveau du Platin de Grave depuis 1938. Actuellement, 500 000 tonnes sont extraites de ce site sur une superficie autorisée de 10 km². Les sables marins sont utilisés pour les ouvrages d'art, le maraichage et le ré ensablement des plages. En tonnage, les granulats marins représentent 2 % des matériaux utilisés. La consommation nationale de matériaux est évaluée à 7 tonnes/habitant/an.
104. Les **sites d'exploitation** sont soumis à **autorisation** administrative (études d'impact, période d'exploitation de 20 ans, volume d'extraction de 640 000 t/an) et sont **suivis** (bathymétrie, morpho et bio sédimentologie). Les navires sabliers sont contrôlés dans leur pratique d'extraction.
105. Les **objectifs de la filière « granulats marins »** sont de contribuer à des **suivis scientifiques** exemplaires, indépendants et transparents et d'**améliorer les pratiques** pour minimiser les impacts.
106. **Séance « Sports/Loisirs en mer - Nautisme » - Zone de l'estuaire et du panache de la Gironde**
107. Les sports-loisirs en mer sont **multiples** et éparpillés. Un français sur trois, âgé entre 15 et 75 ans, pratique un sport de nature. Les pratiquants de loisirs, les sportifs licenciés et les touristes se superposent. La majorité des pratiquants ne sont pas licenciés excepté pour la plongée en bouteille où la licence est obligatoire. Environ, 48 000 licences de sports nautiques sont distribuées en Aquitaine mais peu sont utilisées dans l'estuaire et le panache de la Gironde. Les activités les plus importantes sont la **voile, les sports sous-marins, le surf et l'activité de sauvetage/secourisme**.
108. Les **effets structurants** de ce secteur sont notamment la diversification de l'économie touristique, la reconversion de zones déshéritées et leur valorisation, l'apport d'une valeur de bien être et de cohésion sociale, la découverte active et sensible de l'espace maritime, etc.
109. Les **effets destructurants** sont les conflits d'intérêts entre les acteurs commerciaux et la population locale, les conflits d'usage entre pratiquants, les conflits d'appropriation ou de revendication d'espaces maritimes, la sur fréquentation de certains sites, etc.
110. La **gestion** de ces activités exige une approche à la fois plus localisée et plus partagée entre territoires.
111. Les **impacts** potentiels de ces activités sur les sites Natura 2000 sont recensés dans un **référentiel national** qui servira de base à l'analyse locale des impacts réels. Les **fédérations sportives** peuvent servir de support aux bonnes pratiques respectueuses de l'environnement mais ne maîtrisent pas les offres et les pratiques hors cadre fédéral.
112. Les Comités Régionaux Olympique et Sportifs (CROS) proposent une mobilisation de leurs ressources pour **observer/veiller à l'environnement** et travailler avec le parc naturel marin, un **bon développement** des pratiques fédérées et une **sensibilisation de leurs pratiquants** au respect de l'espace maritime.

Réunion du groupe de travail du mardi 15 décembre 2009

113.Séance « Ressources abiotiques (ou inertes) » - Zone des Pertuis charentais et du large

114. La zone des Pertuis charentais est la **limite sud** du potentiel éolien en mer de la façade atlantique (limite des 8 mètres/seconde). Le choix d'un site pour installer des éoliennes offshore dépend d'abord du **potentiel énergétique** de la zone, mais également de **toutes une séries d'autres contraintes** (géosédimentaires, raccordement électriques, présence de sémaphores/radars, présence d'activités humaines, etc.). Les éoliennes offshore sont la seule technologie d'énergie renouvelable, **industriellement abouties** (retour d'expérience du terrestre). **Les autres formes d'énergies renouvelables marines** (houlomotrices, hydroliennes,...) sont encore en **phases expérimentales**.
115. La création de **réefs artificiels**, directement par les piles des éoliennes, ou par apport de blocs, est envisagée par les porteurs de projets. **La recolonisation** de la zone est à prendre en compte pendant la phase de démantèlement. Le coût du démantèlement est prévu dans les budgets initiaux.
116. Un juste milieu doit être trouvé entre les directives européennes relatives au **développement des énergies renouvelables** et celle relatives à la **préservation du patrimoine remarquable** (les Pertuis charentais ont une forte responsabilité dans la préservation de certaines espèces d'oiseaux, notamment).
117. La **pratique d'activités** au sein des parcs éoliens est possible et envisagée par les entrepreneurs : arts dormants, aquaculture, navigation (pour petites unités et à vitesse réduite), tourisme-plaisance, plongée.
118. Les granulats sont la **deuxième ressource la plus utilisée** après l'eau (7 t / an / Français). La production locale est principalement issue du gisement de Chassiron (divisé en 4 zones d'exploitation) qui représente 7,7 km² et 1,5 million de m³ prélevés par an, complété par quelques 330 000 m³ issu du gisement des Sables d'Olonne. Les granulats marins ont des applications spécifiques. Ce sont des matériaux roulés, privilégiés pour du béton de haute qualité (facilité de pose...). Leur coût élevé garanti une **utilisation adéquat et un souci d'économie**. Son utilisation est presque exclusivement réservée à la frange littoral, le coût du transport faisant doubler les prix tous les 40 km.
119. Des études scientifiques montrent que l'exploitation des gisements ne crée pas de perturbation du trait de côte, tant que celle-ci est pratiquée à une certaine distance de la côte. Les procédures administratives pour ces dossiers (énergie et granulats) contiennent une phase d'étude d'impacts (+ évaluation d'incidence Natura 2000). Des **suivis environnementaux** sont entrepris sur le benthos, l'halieutique, les mammifères marins et l'avifaune. Cette phase est suivie d'une enquête publique. Ces industriels participent donc à **l'amélioration de la connaissance du milieu marin**. La mise en commun de ces connaissances est en cours de conception.

120.Séance « Sports/Loisirs en mer - Nautisme » - Zone de l'estuaire et du panache de la Gironde

121. **L'importance de la plaisance** est reconnue sur la zone des Pertuis charentais à travers le nombre d'immatriculation de navires chaque année, le nombre de place de port disponibles, et les listes d'attente afférentes.
122. La **solution des ports à sec** n'est applicable que sur des zones où du foncier est disponible, et pour des quantités de bateaux suffisantes pour être rentables. Un manque de données est noté sur les mouvements des navires (mouvement intra-port et flux). Cela pourrait être intéressant pour imaginer des solutions de stockage de bateaux et mettre en place une **gestion dynamique des ports**.
123. Le bassin de navigation est **un des plus attractif de la façade atlantique** (avec le Golfe du Morbihan), où peut se pratiquer tous les types de navigation (occasionnelle, de compétition).
124. La problématique des **mouillages sauvages** est abordée. Il n'est pas envisageable de régulariser toutes ces zones de mouillage. Le PNM devra se préoccuper de ce problème en coordination avec les outils existant (schéma nautique du conseil général, volets littoraux des SCOT...).
125. Des efforts sont produits par les plaisanciers sur le domaine de l'environnement (cf. guide des bonnes pratiques). Même si beaucoup d'actions sont menées dans les ports de plaisance, la problématique des déchets est une problématique transversale. Un **plan de réception des déchets** est en cours de révision à l'échelle de tous les ports du département. La filière de la **déconstruction** est envisagée pour réduire les déchets des carcasses d'anciens navires (souvent à base d'hydrocarbures).
126. Une fonction de **veille et d'observateur** pourrait être mise en place avec tous les acteurs sportifs (du bord, sur l'eau ou sous l'eau). La **sensibilisation du grand public** à la protection du milieu marin dans le cadre du parc naturel marin pourra aussi être relayée par les structures sportives de loisirs et leurs très nombreux points implantés sur tout le littoral.
127. Le sport, quel qu'il soit, a, comme toute autre activité, un **impact sur le milieu**. Il est envisageable de définir **un zonage en fonction de l'utilisation de l'espace** : pratique libre, pratique réglementée voir interdite sur des zones à forte valeur patrimoniale (exemple de zone de reposoirs pour les oiseaux).

Calendrier évolutif des groupes de travail

groupe 1 : patrimoines et ressources / groupe 2 : usages et développement durable / groupe 3 : les différents niveaux de gouvernances pour le conseil de gestion du parc naturel marin / groupe 4 : synthèses des travaux et limites du parc naturel marin.

N° réunion	N° de semaine (calendrier vacances scolaires)	Date des réunions (confirmées)	Groupe de travail et sous-groupes	Lieu	Thèmes
2009					
	42/2009	ma 13/10/2009	<i>Comité de suivi</i>	Préfecture 17	
	42/2009	ve 16/10/2009	<i>Comité de concertation</i>	Forum pertuis LR	
1	43/2009	ma 20/10/2009	Présentation générale de la méthode et de la zone d'étude	Ecole de la mer LR	
2	44/2009	ma 27/10/2009	Groupe 1, sous-groupe sud	Lycée Blaye	Avifaune / Ressources halieutiques
3	45/2009	je 05/11/2009	Groupe 1, sous-groupe nord	Ecole de la mer LR	Avifaune / Ressources halieutiques
	46/2009	je 12/11/2009	Groupe 2, sous-groupe sud	ANNULE	
4	47/2009	je 19/11/2009	Groupe 2, sud et nord	Conservatoire du littoral Rochefort	Pêches professionnelles et de loisir
5	48/2009	ma 24/11/2009	Groupe 1, sous-groupe sud	Lycée Blaye	Écosystèmes
6	49/2009	ma 01/12/2009	Groupe 1, sous-groupe nord	Ecole de la mer LR	Écosystèmes / Aquaculture
7	50/2009	ma 08/12/2009	Groupe 2, sous-groupe sud	Lycée Blaye	Ressources abiotiques / Nautisme, sports
8	51/2009	ma 15/12/2009	Groupe 2, sous-groupe nord	Conservatoire du littoral Rochefort	Ressources abiotiques / Nautisme, sports
	52/2009		Vacances de Noël		
	53/2009		Vacances de Noël		
2010					
9	01/2010	ma 05/01/2010	Groupe 1, sud et nord	Lycée Blaye	Mammifères, reptiles, poissons migrateurs
10	02/2010	ma 12/01/2010	Groupe 1, sud et nord	Ecole de la mer LR	Qualité de l'eau
11	03/2010	ma 19/01/2010	Groupe 2, sud et nord		Sol et sous-sol : usages et interactions avec les habitats
12	04/2010	ma 26/01/2010	Groupe 2, sud et nord		Transport maritime, développement portuaire et industries
13	05/2010	ma 02/02/2010	Groupe 2, sud et nord		Pêche et conchyliculture
14	06/2010	ma 09/02/2010	Groupe 2, sud et nord		Trait de côte, érosion, urbanisme
	07/2010	ma 16/02/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	08/2010	ma 23/02/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	08/2010	je 25/02/2010	<i>Comité de suivi (sous réserve commande des préfets)</i>		
	09/2010	ma 02/03/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	10/2010	ma 09/03/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	11/2010	je 18/03/2010	<i>Comité de concertation (sous réserve commande des préfets)</i>		
	12/2010	ma 23/03/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	13/2010	ma 30/03/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	14/2010	ma 04/04/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	15/2010	ma 13/04/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	16/2010	ma 20/04/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	17/2010	ma 27/04/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	18/2010				
	19/2010	ma 11/05/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	20/2010	ma 18/05/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	21/2010	ma 25/05/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	22/2010	ma 01/06/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	23/2010		<i>Comité de suivi (sous réserve commande des préfets)</i>		
	24/2010	ma 15/06/2010	<i>calendrier à préciser</i>		
	25/2010				
	26/2010	je 01/07/2010	<i>Comité de concertation (sous réserve commande des préfets)</i>		